



## Déclaration de principe CGT Au CHSCT du 15 Octobre 2018

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Elu(e)s,  
Mesdames et Messieurs les Représentant(e)s CHSCT

La CGT s'est investie sérieusement dans la concertation initiée depuis le début de l'ère « Dufay ». Nous devons vous faire l'aveu que la progression des travaux, ainsi que la perception d'un sentiment de nombrilisme de la part du groupe de la majorité, nous a fait craindre le pire, d'ailleurs, nous ne nous sommes pas privés de l'exprimer depuis le début du mandat.

Comme l'ensemble des représentants élu(e)s des agents, nous ne céderons pas au découragement, mais ...

...quelle reconnaissance de la pénibilité du cadre de travail des agents des lycées et du siège, qui se mobilisent pour leur santé, leurs conditions de travail, une certaine exigence de justice, face à des souffrances qui les frappent au quotidien et qui devraient leur être évitées ?

Il est insupportable que certains perdent leur vie à travailler, pendant que d'autres la perdent parce qu'ils n'en n'ont pas.

La CGT toujours inquiète de la dégradation des conditions de travail des agents de la collectivité lance une fois de plus une alerte :

1. Nous relevons suite à nos heures d'informations dans les établissements scolaires (la liberté syndicale fait partie des droits fondamentaux) le cas de certains agents déjà en grande souffrance et poussés à l'extrême (notamment dans les établissements : Nelson Mandela, Alain Colas, Lucien Quelet).
2. La CGT s'interroge sur les réprimandes que subissent les agents à leur retour dans l'établissement de la part de leurs encadrants, lorsqu'ils viennent accompagnés d'un membre de la CGT rencontrer la DRH (suite à une convocation ou non).
3. Nous déplorons la politique de l'emploi concernant les personnes handicapées : Les accidents ou les aléas de la vie peuvent conduire à une situation de handicap, l'emploi doit s'adapter et être accessible à tous. Le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés doit se faire avec une prise en compte de la personne et sans pour autant augmenter la pression de travail des collègues, ce qui serait discriminant. Bien souvent les travaux effectués ne correspondent pas à la situation du handicap (Lycée Munier, Vesoul).

4. Pour une meilleure prise en compte de ces réalités, nous demandons que les membres élu(e)s du CHSCT, puissent se rendre au sein des établissements lorsque des agents nous sollicitent dans le but de faire remonter au plus vite les difficultés rencontrées.

Un chemin considérable reste encore à parcourir.

Nous avons encore aujourd'hui la volonté de progresser et nous espérons que vous aurez l'intention de mettre les moyens nécessaires en rapport avec vos vertueuses déclarations.

Nous demandons que notre déclaration soit mise au PV de ce CHSCT.

Les élu(e)s CGT du CHSCT